

Procès verbal

Le jeudi 26 février 2026 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 février 2026, s'est réunie sous la présidence de JEAN-JACQUES MARTY.

Secrétaire de la séance : JEAN-CLAUDE SIRE

Présents : JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, GISÈLE GAVIGNAUD, JEAN-CLAUDE SIRE, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, Christian VIZCAÏNO, André JIMENEZ, Corine GIROD

Représentés : Marie-Claude SARDA représentée par JEAN-CLAUDE SIRE

Absents et excusés :

Ordre du jour :

DÉLIBÉRATIONS :

- Délibération sur le compte financier unique 2025 - M57
- Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 - M57
- Délibération sur le compte financier unique 2025 - M49
- Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 - M49
- Projet Urbain Partenarial (PUP) en vue de financer le raccordement les parcelles B 52 et B 55 (Al Vignou - zone 1AU) aux réseaux d'eau et d'assainissement collectif de la commune
- Délibération pour libéralités reçues

AFFAIRES COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire propose la modification de l'ordre du jour suivante :

- report de la délibération "Projet Urbain Partenarial (PUP) en vue de financer le raccordement les parcelles B 52 et B 55 (Al Vignou - zone 1AU) aux réseaux d'eau et d'assainissement collectif de la commune"

Adopté à l'unanimité

Délibérations du conseil :

Libéralités reçues (N° DE_012_2026) **Votes pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

Monsieur le Président expose qu'une association désire participer aux frais d'embellissement du village, de l'église et du monument aux morts. Le chèque de don collecté est :

Association AIRE 20.00 €

M. le Maire précise que cette somme sera affectée à la section de fonctionnement article 7588.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

ACCEPTE le don de l'association AIRE pour 20.00 €.

Dit que ces sommes seront affectées à la section de fonctionnement, article 7588.

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SAINT FERRIOL 2025 (N° DE_009_2026) Votes pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	90 560,13
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	98 468,47
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	50 227,76
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	140 787,89
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	140 787,89
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	18 993,92
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	121 793,97
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte unique financier - SAINT FERRIOL 2025 (N° DE_008_2026) Votes pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	90 560,13	42 958,49	0,00	42 958,49	90 560,13
Opérations exercice	129 967,75	180 195,51	30 044,38	54 008,95	160 012,13	234 204,46
Total	129 967,75	270 755,64	73 002,87	54 008,95	202 970,62	324 764,59
Résultat de clôture		140 787,89	18 993,92			121 793,97
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	140 787,89	18 993,92	0,00	0,00	121 793,97
Résultat définitif		140 787,89	18 993,92			121 793,97

Jean-Jacques MARTY se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Jean-Jacques MARTY vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Jean-Jacques MARTY pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte unique financier - EAU ET ASSAINISSEMENT DE SAINT FERRIOL 2025 (N° DE_010_2026) Votes pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	2 879,99	0,00	31 613,15	0,00	34 493,14
Opérations exercice	34 884,72	36 405,44	84 394,04	87 307,47	119 278,76	123 712,91
Total	34 884,72	39 285,43	84 394,04	118 920,62	119 278,76	158 206,05
Résultat de clôture		4 400,71		34 526,58		38 927,29
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	4 400,71	0,00	34 526,58	0,00	38 927,29
Résultat définitif		4 400,71		34 526,58		38 927,29

Jean-Jacques MARTY se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Jean-Jacques MARTY vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Jean-Jacques MARTY pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - EAU ET ASSAINISSEMENT DE SAINT FERRIOL 2025 (N° DE_011_2026) Votes pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	2 879,99
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	3 623,88
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	1 520,72
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	4 400,71
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	4 400,71
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	4 400,71
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

JEAN-JACQUES MARTY
Président de séance

JEAN-CLAUDE SIRE
Secrétaire de séance



[Handwritten signature]